

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.052.B

**Accord-cadre pour la
vidéosurveillance du
parking P+R dans le
cadre du projet BHNS
de GrandAngoulême**

LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean REVEREAULT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.052.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ACCORD-CADRE POUR LA VIDEOSURVEILLANCE DU PARKING P+R DANS LE CADRE
DU PROJET BHNS DE GRANDANGOULEME**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service (BHNS).

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 29 janvier 2018 au BOAMP sous le n°18-12086 et au JOUE le 29 janvier 2018 sous le n°2018/S020-042576, elle a lancé une procédure négociée avec mise en concurrence préalable tendant à l'attribution de l'accord-cadre pour la vidéosurveillance du parking P+R dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet et des articles 26, 74, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix unitaires. Il est à bons de commande sans engagement minimum ni maximum.

L'accord cadre est conclu pour une durée globale de 40 mois, à compter de sa notification.

L'appel à candidature fixait les date et heure limites de remise des plis au 16 février 2018 à 12 heures.

Trois plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- OPTISECURITE ATE
- INEO INFRACOM
- EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES.

Après analyse des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, les 3 candidatures ont été acceptées.

Le cahier des charges a donc été envoyé à tous les candidats le 2 mars 2018. La date limite de remise des offres était fixée au 19 mars 2017 à 12 heures.

Seuls deux candidats ont remis leur offre :

- OPTISECURITE ATE
- INEO INFRACOM.

La SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement a présenté à GrandAngoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

Lors de sa séance du 24 mai 2018, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise OPTISECURITE ATE - 61 bis avenue de la Folatière 38480 PONT DE BEAUVOISIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer l'accord-cadre avec l'entreprise désignée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 24 mai 2018,

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer l'accord-cadre à bons de commande sans engagement minimum ni maximum, pour la vidéosurveillance du parking P+R dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême avec l'entreprise OPTISECURITE ATE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 21 juin 2018